

**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced DRW-EUR - ISIN LU0319574272**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced DNW-EUR - ISIN LU1781769358**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CR-EUR - ISIN LU1849527939**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CRW-EUR - ISIN LU1864504425**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CN-EUR - ISIN LU1849527855**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CN-USD [H]\* - ISIN LU2107360773**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CIW-EUR – ISIN LU2032046984**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced CIWX-EUR\* - ISIN LU2107360344**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced GCW-EUR - ISIN LU1849528077**

**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic DRW-EUR - ISIN LU0319577374**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic DNW-EUR – ISIN LU1781770794**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic CR-EUR – ISIN LU1849528234**  
**ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic CN-EUR – ISIN LU1849528150**

**ODDO BHF Exklusiv: Rendite Portfolio – ISIN LU0319572904**

**ODDO BHF Exklusiv: Flexibles Individual Portfolio – ISIN LU0325203320**

Les modifications suivantes, applicables au fonds à compartiments multiples ODDO BHF Exklusiv et à ses compartiments, entreront en vigueur à compter du 19/02/2021:

- I. Afin de bénéficier d'un accès à une expertise de marché spécialisée, les décisions d'investissement sont confiées à ODDO BHF Trust GmbH, Francfort-sur-le-Main.
- II. La politique d'investissement du compartiment *ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced* est soumise à une approche ESG et se présente comme suit :

L'ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced a pour objectif de générer une croissance du capital attrayante, pour une volatilité réduite, au travers de placements axés sur la valeur et de la mise en œuvre d'investissements plus durables que la moyenne.

Le compartiment investit dans des proportions équilibrées dans des actions, des obligations et des placements sur le marché monétaire à l'échelle mondiale. La part des actions varie entre 35 et 60 %. Les placements obligataires se composent d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Dans le cadre de la gestion du compartiment, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme.

Les actifs dans lesquels le compartiment investit sont soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Groupe ODDO BHF se conforme ainsi aux obligations qui lui incombent en sa qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« UN PRI ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi qu'aux exigences du Pacte mondial des Nations Unies.

Les entreprises figurant dans l'indice MSCI ACWI (l'« Indice parent ») constituent l'univers d'investissement initial du compartiment, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises. En complément, le compartiment peut investir dans des entreprises ou des émetteurs des pays de l'OCDE affichant une capitalisation boursière ou un volume d'obligations émises d'au moins 100 millions d'euros. L'application d'un filtre ESG basé sur les données de MSCI ESG Research se traduit par l'exclusion d'au moins 20 % des sociétés reprises au sein de l'Indice parent.

Le filtre ESG repose sur les trois évaluations suivantes réalisées par MSCI ESG Research :

1. Le score MSCI ESG évalue la sensibilité des entreprises aux risques et opportunités liés aux critères ESG sur une échelle allant de « CCC » (plus mauvaise note) à « AAA » (meilleure note). Il est basé sur les sous-scores pour chacun des trois critères (environnement, social et gouvernance), avec une échelle allant dans chaque cas de « 0 » (plus mauvaise note) à « 10 » (meilleure note).

Le compartiment n'investit pas dans les entreprises ayant obtenu le score « CCC ». Aucun investissement n'est réalisé dans les entreprises ayant obtenu le score « B » dans le cas où leur sous-score MSCI ESG est inférieur à « 3 » dans les catégories environnement, social ou gouvernance.

Le compartiment n'investit pas dans les émetteurs souverains affichant un score MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

2. Les filtres MSCI Business Involvement fournissent une analyse de la génération de revenus pour les entreprises considérées dans des secteurs potentiellement critiques. Le compartiment n'investit pas dans les entreprises dont les activités impliquent des armes controversées (armes biochimiques, armes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.) ou qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires, supérieure à un niveau prédéterminé, dans la vente d'armes autres que celles susmentionnées (armes nucléaires, conventionnelles et civiles), les jeux de hasard, la pornographie, le tabac, la production de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

3. Le score MSCI ESG Controversies analyse les stratégies de gestion des entreprises et vérifie qu'elles se conforment aux normes et standards internationaux. Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies est notamment contrôlé. Le compartiment n'investira pas dans les entreprises qui violent ces principes au regard du score MSCI ESG Controversies.

Les investissements directs du compartiment en emprunts ou titres souverains, le cas échéant, ne porteront pas sur les titres affichant un score insuffisant selon les critères de l'indice Freedom House. Toutefois, le score obtenu selon l'indice Freedom House n'est pas pris en compte pour les titres dans lesquels le fonds investit indirectement par le biais de fonds cibles (pas de transparence).

Au moins 90 % des émetteurs des titres en portefeuille sont évalués au regard de leur bilan ESG (à l'exception des investissements dans des fonds cibles et des instruments du marché monétaire). L'accent est placé sur les entreprises et les pays qui affichent de solides performances en matière de durabilité. L'objectif est que la note de durabilité moyenne des actifs du compartiment s'établisse à « A ».

Le compartiment est soumis à une gestion active. L'indice de référence du compartiment est composé du STOXX Europe 50 (NR)<sup>®</sup> (40 %), du JPM EMU Investment Grade 1-10 years<sup>®</sup> (40 %), du MSCI USA<sup>®</sup> (10 %) et du JPM Euro Cash 1 M<sup>®</sup> (10 %) et constitue la base de la gestion interne des risques. Il ne le réplique cependant pas à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles. Par conséquent, la performance du compartiment peut différer sensiblement de la performance de l'indice de référence indiqué. Le gestionnaire d'investissement a toute latitude quant à la composition des actifs du compartiment. Bien que le compartiment détienne généralement des actifs qui sont des composantes de l'indice de référence, il peut investir dans ces composantes à des degrés divers et il peut détenir des actifs qui ne sont pas des composantes de l'indice de référence.

III. La politique d'investissement du compartiment *ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic* est soumise à une approche ESG et se présente comme suit :

L'ODDO BHF Exklusiv: Polaris Dynamic a pour objectif de générer une croissance du capital attrayante, pour une volatilité réduite, au travers de placements axés sur la valeur et de la mise en œuvre d'investissements plus durables que la moyenne.

Le compartiment investit dans des actions du monde entier. La part des actions varie entre 70 et 100 %. Jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Dans le cadre de la gestion du compartiment, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme.

Les actifs dans lesquels le compartiment investit sont soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Groupe ODDO BHF se conforme ainsi aux obligations qui lui incombent en sa qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« UN PRI ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi qu'aux exigences du Pacte mondial des Nations Unies.

Les entreprises figurant dans l'indice MSCI ACWI (l'« Indice parent ») constituent l'univers d'investissement initial du compartiment, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises. En complément, le compartiment peut investir dans des entreprises ou des émetteurs des pays de l'OCDE affichant une capitalisation boursière ou un volume d'obligations émises d'au moins 100 millions d'euros. L'application d'un filtre ESG basé sur les données de MSCI ESG Research se traduit par l'exclusion d'au moins 20 % des sociétés reprises au sein de l'Indice parent.

Le filtre ESG repose sur les trois évaluations suivantes réalisées par MSCI ESG Research :

1. Le score MSCI ESG évalue la sensibilité des entreprises aux risques et opportunités liés aux critères ESG sur une échelle allant de « CCC » (plus mauvaise note) à « AAA » (meilleure note). Il est basé sur les sous-scores pour chacun des trois critères (environnement, social et gouvernance), avec une échelle allant dans chaque cas de « 0 » (plus mauvaise note) à « 10 » (meilleure note).

Le compartiment n'investit pas dans les entreprises ayant obtenu le score « CCC ». Aucun investissement n'est réalisé dans les entreprises ayant obtenu le score « B » dans le cas où leur sous-score MSCI ESG est inférieur à « 3 » dans les catégories environnement, social ou gouvernance.

Le compartiment n'investit pas dans les émetteurs souverains affichant un score MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

2. Les filtres MSCI Business Involvement fournissent une analyse de la génération de revenus pour les entreprises considérées dans des secteurs potentiellement critiques. Le compartiment n'investit pas dans les entreprises dont les activités impliquent des armes controversées (armes biochimiques, armes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.) ou qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires, supérieure à un niveau prédéterminé, dans la vente d'armes autres que celles susmentionnées (armes nucléaires, conventionnelles et civiles), les jeux de hasard, la pornographie, le tabac, la production de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

3. Le score MSCI ESG Controversies analyse les stratégies de gestion des entreprises et vérifie qu'elles se conforment aux normes et standards internationaux. Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies est notamment contrôlé. Le compartiment n'investira pas dans les entreprises qui violent ces principes au regard du score MSCI ESG Controversies.

Les investissements directs du compartiment en emprunts ou titres souverains, le cas échéant, ne porteront pas sur les titres affichant un score insuffisant selon les critères de l'indice Freedom House. Toutefois, le score obtenu selon l'indice Freedom House n'est pas pris en compte pour les titres dans lesquels le fonds investit indirectement par le biais de fonds cibles (pas de transparence).

Au moins 90 % des émetteurs des titres en portefeuille sont évalués au regard de leur bilan ESG (à l'exception des investissements dans des fonds cibles et des instruments du marché monétaire). L'accent est placé sur les entreprises et les pays qui affichent de solides performances en matière de durabilité. L'objectif est que la note de durabilité moyenne des actifs du compartiment s'établisse à « A ».

Le compartiment est soumis à une gestion active. L'indice de référence du compartiment est composé du STOXX Europe 50 (NR)<sup>®</sup> (80 %), du MSCI USA<sup>®</sup> (10 %) et du JPM Euro Cash 1 M<sup>®</sup> (10 %) et constitue la base de la gestion interne des risques. Il ne le réplique cependant pas à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles. Par conséquent, la performance du compartiment peut différer sensiblement de la performance de l'indice de référence indiqué. Le gestionnaire d'investissement a toute latitude quant à la composition des actifs du compartiment. Bien que le compartiment détienne généralement des actifs qui sont des composantes de l'indice de référence, il peut investir dans ces composantes à des degrés divers et il peut détenir des actifs qui ne sont pas des composantes de l'indice de référence.

IV. L'investissement minimum dans la catégorie de parts CIW-EUR (LU2032046984) du compartiment ODDO BHF Exklusiv: Polaris Balanced passe de 15.000.000 € à 10.000.000 €.

V. Dans la mesure où le compartiment ODDO BHF Exklusiv: Flexibles Individual Portfolio investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire en mettant l'accent sur l'Europe, son indice de référence est composé de l'EuroStoxx50 (NR) EUR<sup>®</sup> (50 %), du MSCI US (NR) EUR<sup>®</sup> (10 %), du JPM EMU Bond 1-10 yrs (20 %) et du JPM Euro Cash 1 M<sup>®</sup> (20 %).

Le composition de l'indice de référence n'a pas d'impact sur la politique d'investissement ni sur la gestion du portefeuille et des risques du compartiment.

Les investisseurs en désaccord avec les modifications susmentionnées disposent de 30 jours après la publication du présent avis pour demander le rachat sans frais de leurs parts auprès d'un agent payeur.

Le prospectus en vigueur, comprenant le règlement de gestion, peut être obtenu gratuitement auprès de la Société de gestion, du Dépositaire et de l'Agent d'information.